



BASSIN RÉCRÉATIF



Un enfant de 8 ans et moins doit être accompagné d'une personne de 13 ans et plus. Il doit être à portée de main de l'accompagnateur en tout temps.



Un enfant de 9 ans et plus qui n'a pas réussi le test d'aptitudes en natation doit porter une veste de flottaison individuelle (VFI) dans la partie profonde du bassin.



Les cheveux longs doivent être attachés ou placés sous un bonnet de bain.



Interdiction de retenir sa respiration sous l'eau de façon prolongée.



Interdiction de courir.



Interdiction de se bousculer.



Seuls les contenants de plastique pour la consommation d'eau sont autorisés.



Obligation de quitter le bassin et interdiction temporaire d'accès au bassin en cas d'un accident fécal ou vomitif.



Interdiction d'uriner, de cracher et de se moucher dans la piscine.



Seules les structures gonflables avec siège pour bébé sont acceptées.